

BULLETIN D'INFORMATION

Septembre 2023 Vol. 28 | No. 2



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!



ON S'EST DONNÉ DES OUTILS, il faudrait mieux les utiliser!



Au fil des ans, la Régie a investi temps et énergie afin de mettre en place une offre de services étendue, pour le plus grand bénéfice de la population qu'elle dessert. Chaque geste compte et l'importance de réduire au minimum la quantité de résidus acheminés aux sites d'enfouissement prend tout son sens. Soucieuse de s'assurer que les citoyennes et citoyens utilisent adéquatement les services offerts, la Régie a déployé son Équipe verte cet été pour faire de la sensibilisation dans les camps de jour et auprès de la population, ainsi que des inspections du contenu des bacs, notamment de déchets. Malheureusement, certains constats sont décevants.

En effet, alors que nous avons pu constater qu'un divan avait été déposé dans un conteneur destiné à recevoir des matières recyclables, ces dernières étant des contenants, emballages et imprimés. De plus, des appareils électroniques ainsi qu'une bonbonne de propane avaient été déposés dans des bacs de déchets. Nous avons également été étonnés de la présence de nombreuses matières recyclables, telles des contenants et des journaux, jetées dans les bacs de déchets... pourtant généralement placés directement à côté du bac de recyclage... **Cherchez l'erreur...**

Le premier centre de tri des matières recyclables ou organiques se trouve dans chacune de nos maisons et, à ce titre, chaque citoyenne et citoyen est un maillon indispensable de notre équipe de tri. Évidemment, les matières recyclables ou organiques jetées avec les déchets ne pourront jamais être recyclées et valorisées puisqu'elles seront acheminées directement aux sites d'enfouissement. Beaucoup de personnes font des efforts pour bien gérer leurs matières résiduelles mais il est indéniable qu'il y a encore place à l'amélioration et nous pouvons individuellement et collectivement faire une différence.

Dans le doute, ou pour obtenir des informations plus précises à l'égard de toutes matières à disposer, il est possible de contacter directement l'équipe de la Régie au 450 774-2350 ou par courriel au riam@riam.quebec. De plus, il est également possible d'obtenir une grande quantité d'informations en se rendant directement sur le site internet de la Régie au www.riam.quebec.



www.riam.quebec

- Mot du président
- Les sacs de plastique contaminent le bac brun
- Collectes de résidus domestiques dangereux
- Les heures de collecte peuvent varier
- Feuillicyclage à l'honneur
- Sensibiliser, une priorité pour la Régie
- Fermeture des écocentres
- Vidanges supplémentaires d'installations septiques
- Les cendres ne vont jamais dans les bacs
- Collectes de gros rebuts





MOT DU PRÉSIDENT

De nombreux défis nous attendent, serons-nous au rendez-vous?

Au cours des derniers mois, nous avons tous été en mesure de constater l'impact des changements climatiques qui sont de plus en plus perceptibles au quotidien. Dans le contexte actuel, chaque geste qui contribue à améliorer notre environnement, si petit qu'on puisse le considérer, prend toute son importance. En ce sens, alors que nous sommes à l'heure de la réduction du gaspillage alimentaire, du virage vers l'économie circulaire, de l'implantation de nouveaux modes de gestion des matières résiduelles sous la forme de responsabilisation élargie du producteur, notamment au niveau des résidus d'origine agricole, électroniques et informatiques, des appareils de réfrigération ou des matières recyclables, l'importance de bien gérer nos matières résiduelles prend tout son sens.

En gérant mieux nos matières résiduelles et particulièrement celles qui peuvent être réutilisables ou recyclables, on réduit l'utilisation de nos matières premières nécessaires à la fabrication de divers objets ou produits. À titre d'exemple, en recyclant la fibre de papier ou de carton, nous économisons une matière première importante pour notre écosystème puisque les arbres contribuent à fabriquer l'oxygène nécessaire à notre qualité de vie. On ne prend pas toujours conscience de l'importance du recyclage des résidus électroniques qui sont consommés à vitesse grand V. Pourtant ceux-ci nécessitent l'extraction et la transformation de métaux en quantité importante et lorsqu'on les recycle plutôt que de les enfouir, on réduit de façon importante notre empreinte écologique.

Le 2 août dernier, les humains avaient consommé l'ensemble des ressources que la terre peut renouveler en un an (jour du dépassement), alors qu'en 1970, il y a à peine cinquante ans, ce cap avait été franchi le 29 décembre. Il est donc indéniable qu'une meilleure gestion de nos matières résiduelles, notamment celles qui peuvent être recyclées en matières premières pour la fabrication de nouveaux produits, devrait permettre de réduire la pression sur l'extraction des ressources naturelles. Pour ce faire, il est si simple de bien trier nos résidus qu'on serait bien stupides de ne pas profiter des services mis à notre disposition.

Il faut toujours garder en tête qu'individuellement, les conséquences de nos interventions ont des limites mais que collectivement, nous pouvons faire une réelle différence!

Président
Alain Jobin

Vice-présidente
Louise Arpin

Directeur général
Réjean Pion

Textes
Réjean Pion

Illustrations et montage
A3 communications inc.
Saint-Hyacinthe

Impression
Imprimerie CIC inc., Saint-Pie

Diffusion
Municipalités membres de la Régie (47 000 copies)
deux fois par année

Dépôt légal
Bibliothèques nationales du Québec et du Canada

LES SACS DE PLASTIQUE, MÊME COMPOSTABLES OU BIODÉGRADABLES contaminent le contenu du bac brun!

Les sacs de plastiques ordinaires, compostables ou biodégradables **ne doivent jamais être déposés dans le bac brun** car ils contaminent la matière à valoriser et sont refusés dans les sites de compostage. Particulièrement légers, ils sont fréquemment transportés par les vents sur les terrains adjacents et dans les cours d'eau.

Seules les matières organiques décrites sur le site Internet de la Régie sont acceptées dans les bacs bruns. www.riam.quebec à l'onglet « service ».



Matières organiques, conservons nos bonnes habitudes

Il est facile d'utiliser nos bacs bruns pendant l'hiver :

- 1) En plaçant un grand sac à feuilles en papier brun dans le bac avant d'y déposer les résidus de table afin de conserver le bac propre et d'éviter que les matières collent aux parois. Le sac et son contenu tomberont dans le camion lors de la collecte.
- 2) En déposant un journal au fond du bac et en disposant des résidus alimentaires humides dans des essuie-tout ou dans du papier journal avant de les jeter dans le bac pour éviter que les matières gelées collent à la grille.

L'automne, on peut déposer les surplus de matières organiques dans des sacs de papier, des poubelles rondes munies de poignées et dédiées à cette seule fin et laisser le tout près du bac brun, en bordure de la rue, la journée de collecte.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX Trois collectes automnales pour mieux les gérer!

En apportant vos résidus dangereux lors de ces collectes, vous contribuez à réduire les risques de contamination de l'environnement et des sites d'enfouissement. Ce service est offert gratuitement aux citoyens des municipalités membres de la Régie, sur présentation d'une preuve de résidence (ex : permis de conduire)

Conformément aux récents changements à la loi, **aucun résidu électrique, électronique ou informatique ne sera accepté lors de ces collectes**. Ils doivent être apportés aux écocentres ou à un autre point de dépôt reconnu.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer. On vous y attend!

- **9 septembre 2023**
au Stade L.-P.-Gaucher
de Saint-Hyacinthe
900, rue Turcot (8 h 30 à 16 h 30)

- **16 septembre 2023**
au centre communautaire
de Saint-Jude
940, rue du Centre (7 h 30 à 11 h)

- **16 septembre 2023**
au centre sportif
d'Acton Vale
1505, 3^e Avenue (13 h à 16 h 30)

FAISONS EXPLOSER
le taux de participation!

Exemples de résidus

— ACCEPTÉS —

- peintures
- huiles usées
- solvants
- pesticides
- antigel
- acide
- filtres à l'huile
- piles
- batteries
- combustibles
- aérosols
- produits pharmaceutiques et médicaments
- ampoules fluocompactes et fluorescents contenant du mercure
- produits de piscine
- poli à argenterie
- bonbonnes de propane



Les heures de collecte peuvent varier



Puisque les collectes s'effectuent entre 7 h et 19 h et que les circuits peuvent varier, il est recommandé de toujours placer les bacs en bordure de la voie publique, et non dans l'emprise de la rue ou sur le trottoir, à compter de 19 h, la veille de la collecte.

Les résidus domestiques doivent obligatoirement être placés dans des bacs roulants conformes et ne doivent jamais être déposés dans les bacs verts ou bruns fournis par les municipalités pour les collectes des matières recyclables ou organiques.



Aucun déchet placé à côté du bac ne sera ramassé.

CET AUTOMNE, le feuillicyclage est à l'honneur!



Chaque automne, les feuilles s'accumulent sur les terrains et, bien que le feuillicyclage soit recommandé lors de la tonte de la pelouse, la quantité de feuilles peut parfois être trop importante pour permettre leur décomposition naturelle sur le terrain suite à leur déchiquetage par la tondeuse.

Dans ce contexte, il est recommandé de déposer les surplus de feuilles dans le **bac brun**, dans des **sacs de papier** ou des **poubelles rondes munies de poignées** et de laisser le tout en bordure de la rue le jour de la collecte des résidus organiques, avant 7 heures. Le **bac noir, correctement identifié, peut également être utilisé**, à la condition d'en retirer toutes les matières non compostables.

Les matières organiques collectées seront valorisées en compost plutôt qu'enfouies, mais il est important de s'assurer que seules des matières organiques soient déposées dans les contenants destinés à cette collecte.

Les matières organiques ne doivent jamais être placées dans le bac vert de recyclage ou dans des sacs de plastique car elles ne seront pas ramassées lors des collectes.



SENSIBILISER, une priorité pour la Régie



Les communications et la sensibilisation des citoyens ont toujours été une priorité pour la Régie et les excellentes performances obtenues jusqu'à ce jour sur le territoire démontrent l'importance de poursuivre sur cette voie.

C'est pourquoi la Régie est fière d'accueillir madame Ericka Pelletier, à titre de coordonnatrice du volet sensibilisation au sein de son équipe. Elle invite tous les gestionnaires d'organismes et d'entreprises intéressés à bonifier leur gestion des matières résiduelles, à faire appel à ses services. La Régie a également développé des ateliers interactifs pour les élèves du primaire afin de les sensibiliser à une meilleure gestion de ces matières. Ces services sont offerts sur simple demande, **sans frais**, afin d'améliorer collectivement nos performances de récupération des matières recyclables et organiques. Vous pouvez rejoindre madame Pelletier en téléphonant à la Régie au 450 774-2350 ou par courriel au cvs@riam.quebec.

FERMETURE DES ÉCOCENTRES POUR L'HIVER

Dimanche le 26 novembre 2023



Cette année, les écocentres seront ouverts jusqu'au 26 novembre. Ils sont **accessibles gratuitement** sur présentation d'une preuve de résidence sur le territoire de la Régie et une seule visite par jour est autorisée par citoyen.

Vous pouvez y apporter des **résidus d'origine résidentielle** (métaux, pneus déjantés et propres, meubles et encombrants, appareils de réfrigération, résidus de bois, débris de construction, peinture, huile, résidus électroniques, briques ou béton ...)

Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
vendredis, samedis et dimanches
de 8 h 30 à 16 h 30
remorques de 4 X 8 pieds ou moins

Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
samedis et dimanches
de 8 h 30 à 16 h 30
remorques de 5 X 10 pieds ou moins

Aucun entrepreneur n'y est accepté pour disposer de résidus liés à ses opérations commerciales.
À ce titre, la gestion d'immeubles à revenus est une opération commerciale.

Étant donné l'espace restreint pour les manœuvres sur les sites, la dimension des remorques doit être limitée tel que mentionné ci-dessus. De plus, les véhicules plus volumineux qu'une camionnette (pickup) ou une fourgonnette (minivan) **NE SONT PAS ACCEPTÉS SUR LES SITES.**



VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES des installations septiques



Certaines installations septiques peuvent nécessiter des vidanges plus fréquentes qu'aux deux ans, notamment les fosses scellées qui desservent les terrains exigus ou situés à proximité de cours d'eau. De plus, une vidange non prévue peut parfois être requise lors d'un changement d'installation septique. La Régie offre la possibilité, aux citoyens des municipalités qu'elle dessert, de bénéficier de ce service moyennant une facturation supplémentaire, selon les tarifs municipaux en vigueur pour les vidanges périodiques prévues au contrat.

Pour bénéficier de ces services ou pour obtenir des informations, il suffit de contacter la Régie au 450 774-2350. En cas de doute quant à la préparation des lieux ou simplement pour maintenir les dossiers à jour lors des changements de propriétaire d'immeuble desservi, un appel à la Régie pourrait permettre d'éviter les désagréments et même, dans certains cas, les frais liés à un déplacement inutile de l'entrepreneur.

LES CENDRES ne vont JAMAIS dans les bacs



Les cendres demeurent chaudes pendant plusieurs jours après leur combustion, même si elles semblent refroidies. **Les cendres ne sont acceptées dans aucun bac puisqu'elles représentent un risque d'incendie trop élevé.** Chaque année, plusieurs incendies sont causés par des cendres déposées dans l'un des bacs, occasionnant des pertes matérielles et même parfois, de vies humaines. Il faut attendre qu'elles refroidissent complètement avant d'en disposer sur le terrain.

GROS REBUTS 2023

Collecte dès 7 heures le matin

Même journée que la collecte de résidus domestiques

Ville de Saint-Hyacinthe

Lundi 9 octobre

Mardi 10 octobre

Mercredi 11 octobre

Jeudi 12 octobre

Vendredi 13 octobre

Secteur 1

Secteur 2

Secteur 3

Secteur 4

Secteur 5



Note : Les secteurs de la Ville de Saint-Hyacinthe sont décrits dans le calendrier de collecte à trois voies.

Acton Vale	Lundi 2 octobre
Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Christine	Mardi 3 octobre
La Présentation, Saint-Barnabé-Sud, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Jude	Mercredi 4 octobre
Saint-Dominique, Saint-Valérien-de-Milton	Jeudi 5 octobre
Saint-Pie	Vendredi 6 octobre
Saint-Nazaire-d'Acton, Sainte-Hélène-de-Bagot, Upton	Mardi 17 octobre
Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon	Mercredi 18 octobre
Saint-Liboire	Jeudi 19 octobre
Saint-Damase, Sainte-Madeleine, Sainte-Marie-Madeleine	Vendredi 20 octobre

IMPORTANT : Contrairement aux matières apportées aux écocentres et valorisées à 78 %, toutes les matières recueillies lors des collectes de gros rebuts sont dirigées vers l'enfouissement.

Seuls les « GROS REBUTS » sont acceptés lors de ces collectes!

Exemples de gros rebuts acceptés

Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, bain, douche, évier, lavabo, toilette, sofa, divan, bibliothèque, ameublement, barbecue (sans la bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis ou toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, jouets volumineux pour enfants, gros équipements sportifs (filet de hockey, panier de basket, banc et vélo exerciceur, etc.)

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée en bordure de la rue, même pour les immeubles multilogements habituellement desservis en cour arrière. Les amoncellements de petits objets déposés dans des sacs ou dans des boîtes ne constituent jamais des gros rebuts et ils ne seront pas ramassés lors de ces collectes, tout comme les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac convenablement scellé avec du ruban adhésif avant de les déposer à l'endroit du ramassage.

Exemples de rebuts non acceptés

Petits rebuts déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes, matière organique ou matière recyclable, matériaux de construction et de démolition, résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, ordinateur, téléviseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôtures, etc.), terre, pierre, béton, céramique, branches.

